

# patrimoine.



- [Facebook](#)
- [Instagram](#)

## [Billetterie](#)

- [\*Recherche\*](#)
- [Anita Conti](#)
- [Expositions](#)
- [Histoire](#)
- [Archives en ligne](#)
- [Images en ligne](#)
- [Incontournables](#)
- [Billetterie](#)

1. [Accueil](#)
2. [Histoire](#)
3. [Guerres](#)
4. [Seconde Guerre mondiale](#)
5. [La Poche de Lorient](#)
6. Reddition

## Reddition

---

Le Commandement Américain provoque une entrevue entre Alliés et Allemands, le vendredi 4 mai 1945 au Magouër (Plouhinec) pour déterminer, dans la région de Lorient, une zone de sécurité pour la population civile en cas de bombardements massifs par l'aviation. Invité à capituler, le général allemand Wilhelm Fahrmbacher s'y refuse bien que la mort d'Hitler ait été annoncée à la radio le 1<sup>er</sup> mai à 22h00.

Le 7 mai à 7h20, l'Allemagne capitule. Le jour même, vers 15h00, une première entrevue pour des négociations est organisées à Plouhinec dans le Café du Port au Magouër. Sont présents, une délégation allemande (dont le colonel Otto Borst qui représente Fahrmbacher,

le lieutenant-colonel Gudo Bernardi) et une délégation pour les Alliés composée d'Américains (dont le colonel John W. Keating représentant le général Herman Kramer, sténographe Mitchell, capitaine Rice faisant office d'interprète, colonel Gavin observateur de la 5<sup>e</sup> armée) et de Français (colonel Henri Joppé représentant le général Henri Borgnis-Desbordes, capitaine Naulleau, capitaine André Villard, lieutenant Fernand Boulla).

**Extraits du rapport des échanges des négociations :**

*Keating : Avez-vous reçu de nouveaux ordres de votre gouvernement depuis notre dernier entretien ?*

*Borst : vous voulez dire concernant la sécurité ?*

*Keating : non, concernant la reddition*

*Borst : non. Nous savons seulement que Dönitz [Dœnitz] est en négociation pour une trêve des combats.*

*Keating : nous savons que le haut commandement allemand a accepté une reddition sans condition des poches la nuit dernière à 01h41*

*Borst : nous n'en savons rien, non que je doute de votre déclaration*

*Keating : voulez-vous en parler avec votre général, je peux attendre votre réponse de l'autre côté de la rive.*

*Borst : en aucun cas, il sera nécessaire pour mon commandant en chef de poser la question au gouvernement allemand et cela prendra du temps. Peut-être pourrons-nous avoir une nouvelle trêve et se rencontrer de nouveau demain ou après-demain afin d'évoquer ce point.*

*Keating : ma mission est de savoir si vous allez obéir au traité que votre gouvernement a signé*

*Borst : quel gouvernement ?*

*Keating : je pense que c'était Dönitz. J'ai entendu à la radio la nuit dernière qu'il avait inclus les sous-marins dans le traité.*

*Borst : nous avons entendu ça la nuit dernière. Si nous recevons un ordre de Donitz dans ce sens, nous lui obéirons. Nous sommes des soldats et nous devons obéir. Bien sûr, il est nécessaire que Donitz nous donne cet ordre.*

*Keating : voulez-vous en parler avec votre général et nous nous reverrons de l'autre côté ?*

*Borst : je lui ai parlé il y'a deux heures. Je ne pense pas que cet ordre soit arrivé, mais il peut l'être.*

*Keating : de combien de temps avez-vous besoin pour le contacter ?*

*Borst : cela peut prendre au moins trois heures car il est nécessaire de le voir en personne, il n'est pas possible de téléphoner. Je vous propose de continuer la trêve actuelle qui court jusqu'à 18h00 demain et alors nous pourrons nous retrouver de nouveau afin que je vous donne notre réponse.*

*Keating : je n'ai aucune autorité pour signer un armistice compte tenu des circonstances actuelles.*

*Borst : vous comprenez bien que nous avons besoin d'une réponse de notre gouvernement*

*Keating : êtes-vous en communication avec votre gouvernement ?*

*Borst : Oui, par radio sans fil. C'est difficile, bien sûr, à cause de la distance. Pouvez-vous nous accorder du temps ?*

*Keating : je ne suis pas autorisé à signer une trêve de ce genre. Par contre, je suis autorisé à signer une reddition.*

*Borst : c'est difficile pour nous car nous n'avons pas d'ordre de notre gouvernement. C'est la première fois que nous en entendons parler - par vous. Quoi qu'il en soit, il m'est*

nécessaire d'en parler à mon commandant en chef.

Keating : puis-je attendre la réponse à Etel ?

Borst : cela va prendre deux ou trois heures, et cela pour la réponse de mon commandant en chef.

Keating : s'il connaît ces faits, il peut être disposé à vous renvoyer comme son représentant afin de mener à bien cette directive. Au cas où il connaîtrait les faits que je vous ai donnés, il peut souhaiter que vous reveniez afin d'aller de l'avant.

Borst : c'est possible.

Keating : pouvez-vous le contacter et lui en parler ?

Borst : je vais aller voir mon commandant en chef, et je pense que d'ici deux à trois heures je serai de retour.

Keating : avez-vous parlé avec Saint-Nazaire ?

Borst : Non

Keating : vous-pouvez communiquer avec eux, n'est-ce-pas ?

Borst : oui, mais nous n'en avons pas parlé avec eux.

Keating : ils ont peut-être reçu l'ordre ?

Borst : c'est possible, mais dans ce cas, comme il aurait été donné par la radio sans fil, nous l'aurions reçu nous aussi.

Keating : nous pourrions nous revoir à 7h00 ce soir ?

Borst : à 20h00

Keating : viendrez-vous sur l'autre rive ?

Borst : oui

Keating : nous nous retrouvons à 8h00 (pm)

Toujours le 7 mai, à 20h15, la signature officielle de la reddition allemande est signée au Café Breton à Étel. Sur l'acte officiel, sont apposées les signatures du colonel Otto Borst, du colonel Keating, du colonel Joppé. Le cessez-le-feu entre en vigueur le 8 mai 1945 à 00h01. La Reddition est acceptée sous certaines conditions. Le trafic entre Lorient, Belle-Île, Groix et Quiberon est autorisé mais les navires doivent arborer un drapeau blanc. Toutes les femmes allemandes de la Poche doivent rester à l'hôpital. Si les allemands n'ont pas eu le temps de tout déminer avant l'arrivée des Alliés, ils doivent alors fournir un rapport de progression à ces derniers, au plus tard pour le jeudi 10 mai à 16h00. Le même jour, tous les allemands doivent être rassemblés au plus tard à 12h00 à différents lieux, prédefinis tout comme tout matériel ou équipements militaires. Tous les citoyens du Reich doivent être traités comme des prisonniers de guerre dans le respect de la convention de Genève.

#### **Extraits du rapport des discussions de la signature :**

Keating : de combien de temps avez-vous besoin pour ordonner et rendre effective la fin des hostilités ?

Borst : nous le pouvons vers minuit.

Keating : plus de tirs après minuit ? Nous allons donc mettre 0h01 le 8 mai 1945 comme heure officielle de la reddition.

Borst : pour nous ce sera au moment où notre commandant général signera.

Keating : ce que nous aimerais, c'est une reddition officielle. Nous aimerais voir votre commandant général et son staff.

Borst : une reddition officielle écrite ?

Keating : non, nous pouvons signer le formulaire ici. La date et l'heure de la reddition peut être maintenant ou après.

*Borst : quelle heure proposez-vous ?*

*Keating : nous proposons la date officielle de la reddition jeudi à 16h00.*

*Borst : mais pourquoi jeudi ?*

*Keating : cela vous donnera le temps de nettoyer vos champs de mines et nous celui de les retirer le long de nos routes...*

*Borst : on sera le 10 mai. Cela nous donne 48 heures. D'accord.*

Le 8 mai 1945, le général Borgnis-Desbordes transmet à ses hommes un ordre du jour (n°11) pour les informer de la Reddition et de l'attitude à avoir face aux vaincus.

**Ordre du jour n° 11 :**

*Hier, 7 Mai, à 20 heures, à ETEL, en présence du colonel KEATING, clef d'État-Major du général commandant la 66<sup>e</sup> D.I.U.S et du colonel JOPPÉ, commandant L'I.D 19, représentant le général commandant la 19<sup>e</sup> D.I, le colonel allemand BORST a signé la capitulation sans condition des forces allemandes occupant la POCHE DE LORIENT, la presqu'île de QUIBERON et les îles de GROIX et de BELLE ILE .*

*Aujourd'hui, 8 mai, jour de fête de Jeanne d'Arc, coïncidence magnifique, les hostilités ont cessé sur le front de LORIENT à 0 heure 1 minute.*

*C'est la marque tangible de votre part dans la Victoire de la France, dans la grande Victoire de tous les Alliés.*

*Après vos luttes terribles du maquis qui ont permis de chasser l'ennemi de la presque totalité de la Bretagne;*

*Après la dure période de l'automne et de l'hiver où, par un climat rigoureux, avec un habillement insuffisant, un armement disparate et mal approvisionnés en munitions, vous avez fait face avec vigueur aux moyens supérieurs de l'ennemi ;*

*Après la période meilleure où, mieux équipés et mieux armés, vous avez pris l'ascendant sur l'ennemi, le dominant par vos patrouilles incessantes dans le no man's land, avançant par endroits vos positions, lui faisant presque chaque jour des prisonniers de plus en plus nombreux , vous avez aujourd'hui la considération de toutes vos peines et de tous vos efforts*

***VOUS ETES VAINQUEURS***

*Vous adresserez une pensée à ceux de vos camarades qui sont morts en combattant à vos côtés*

*Et puis vous vous tournerez vers l'avenir.*

*Vous serez dignes de votre Victoire.*

*Vous serez assez fiers pour écarter de vous toutes vengeances mesquines. Vous resterez disciplinés et vous ferez honneur à la France.*

*Le général Borgnis-Desbordes commandant les FFMB et de la 19<sup>e</sup> division d'infanterie*

Les combattants français et américains entrent dans la Poche de Lorient le 10 mai, apportant la libération aux 9000 civils restés sur place, ainsi qu'à Belle-Ile et Groix, en présence du délégué de la Croix Rouge. Deux jours plus tard, le 10 mai à 16 heures, la cérémonie de reddition a lieu à Caudan. Le général Fahrmbacher remet symboliquement son arme au général américain Kramer. Le général Borgnis-Desbordes et le colonel Morice (Paul Chenailleur) représentent les Forces Françaises de l'Intérieur. Le lendemain, les îles de Groix et de Belle-Île, encore occupées par les troupes allemandes, sont officiellement libérées.

24 994 prisonniers, un matériel considérable et en bon état sont pris. Les installations vitales du port n'ont pas trop souffert et la base de sous-marins est en état de fonctionnement, ce qui permet, en quelques semaines d'efforts héroïques, le redémarrage rapide des installations, parallèlement au délicat travail du déminage (70 000 mines) et de l'assainissement du champ de bataille et des eaux côtières.

L'habitat a subi des dégâts considérables (arsenal, centre-ville,...), ce qui empêche la population de revenir rapidement sur place. Ils sont nombreux toutefois à acclamer le général de Gaulle le 22 juillet 1945 et apprécier son discours « Nous referons Lorient, je vous le promets, morceau par morceau, Lorient qui de toutes les villes de France est sans doute la plus martyrisée, la plus mutilée... »

La priorité, jusqu'en 1947, est au déblaiement qui nécessite de nombreux ouvriers et des prisonniers de guerre allemands, et à la construction de baraqués. Le plan de reconstruction de Georges Tourry est adopté définitivement en 1948. La première pierre de la reconstruction est posée rue du Port le 12 mars 1949, coup d'envoi du remodelage urbain et architectural du Lorient d'aujourd'hui.

Par décret du 28 février 1949, Lorient obtient la Légion d'honneur et la Croix de guerre avec palme. Le président de la République, Vincent Auriol, vient le 23 avril 1950 remettre les médailles à la Ville. Il rend un vibrant hommage aux combattants et à la population. Et, par le geste symbolique de la pose de la première pierre d'un immeuble de la place Alsace Lorraine, il donne l'impulsion nécessaire pour la reconstruction de la cité.

Source :

Rondel Éric, Lorient-Saint-Nazaire, *Les Poches du front oubliés, 1944-1945*, Fréhel, Édition Astoure, 2014

*Texte et recherches de Romain Bodiou-Biglietto*



## **Horaires d'ouverture**

### **Hôtel Gabriel**

**Fermeture de l'Hôtel Gabriel pour travaux.**

**Les jardins de l'Hôtel Gabriel restent ouverts.**

**La salle de lecture des Archives municipales est ouverte, sur rendez-vous uniquement,  
du mardi au jeudi après-midi, de 14h à 17h.  
02 97 02 23 29 - [archives@lorient.bzh](mailto:archives@lorient.bzh)**

**[Contacter le Patrimoine](#)**

**[Contacter les Archives municipales](#)**

### **Kiosque**



© 2018 - Site officiel des Archives et du patrimoine de la Ville de Lorient

- [Plan du site](#)
- [Données personnelles](#)
- [Mentions légales](#)
- [Contact](#)
  
- [Imprimer](#)

- [PDF](#)
- [Partager](#)  
[Facebook](#)[Twitter](#)[Addthis](#)

[Retour en haut](#)